

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

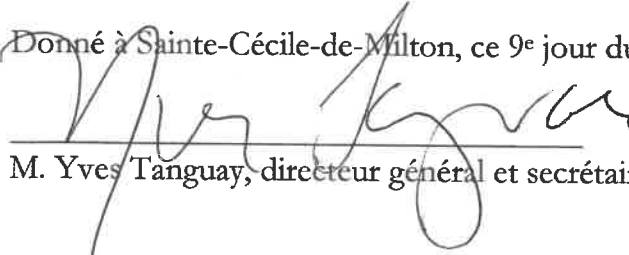
Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 595-2020
AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN
D'URBANISME NO. 557-2017 VISANT À
CONCORDER LA DENSITÉ DANS LE
PÉRIMÈTRE URBAIN AVEC CELLE DU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE
REPLACEMENT DE LA MRC DE LA
HAUTE-YAMASKA**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 8 juin 2020, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 595-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO. 557-2017 VISANT À CONCORDER LA DENSITÉ DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN AVEC CELLE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA.**

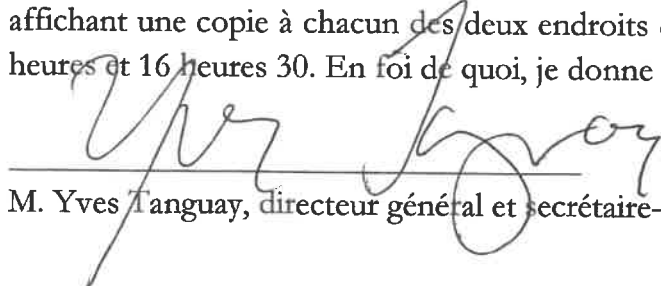
Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 9^e jour du mois de juin 2020.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9 juin 2020 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 9 juin 2020.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier